



Mademoiselle Martha Apelin
a l'honneur de solliciter
de Monsieur le Préfet
l'autorisation d'un
passeport pour
l'Angleterre pour reprendre
ses fonctions dans l'école de
St-Monica à Kingswood
Aurillac 19 Septembre 1917

Martha Apelin

Vu par le Commissaire de
Police d'Aurillac qui émet un
avis favorable à la présente demande
L'attitude de M^{lle} Apelin au point
de vue national n'a jamais donné
lieu à aucune remarque défavorable
Aurillac le 19 septembre 1917

Vu à la 2^e Jon. - Pas d'observations.
Décision de M. le Secrétaire Général:



D. Delcuray